

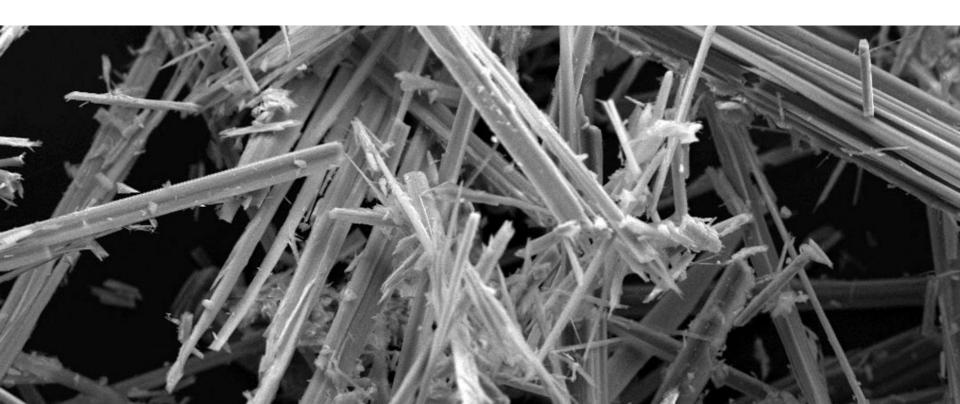
Assemblée générale

13 mai 2022 | réalisation en modalité hybride Palais des Congrès à Bienne et Zoom





Bienvenue



Règles pour les participant·es dans Zoom

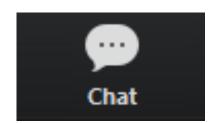
- Désactiver le microphone
- Veuillez indiquer votre nom et prénom complets
- Seuls les membres ASCA ordinaires et les Friends peuvent participer à l'AG
- Traduction simultanée

Canal 1 = ALLEMAND

Canal 2 = FRANCAIS

- Poser les questions dans le chat
- Système de votation via Zoom





Ordre du jour

- 1. Bienvenue (14h00-14h05)
- 2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021 (14h05-14h10)
- 3. Rapport annuel 2021 et approbation du rapport annuel 2021 (14h10-14h25)
- 4. Programme annuel 2022 (14h25-14h40)
- 5. Comptes annuels 2021, rapport de révision, approbation comptes annuels 2021 (14h40-15h00)
- 6. Motions de M. Eric Schmalz (Bâti-Conseils) (15h00-15h45)
- 7. Réélection des membres du comité (15h45-16h10)
- 8. Budget 2022 et approbation budget 2022 (16h10-16h20)
- 9. Cotisation annuelle 2022 (16h20-16h25)
- 10. Proposition modification articles 3 al. E et art. 14 des statuts et élection de l'organe de révision (16h25-16h40)
- 11. Points divers (16h40-16h45)



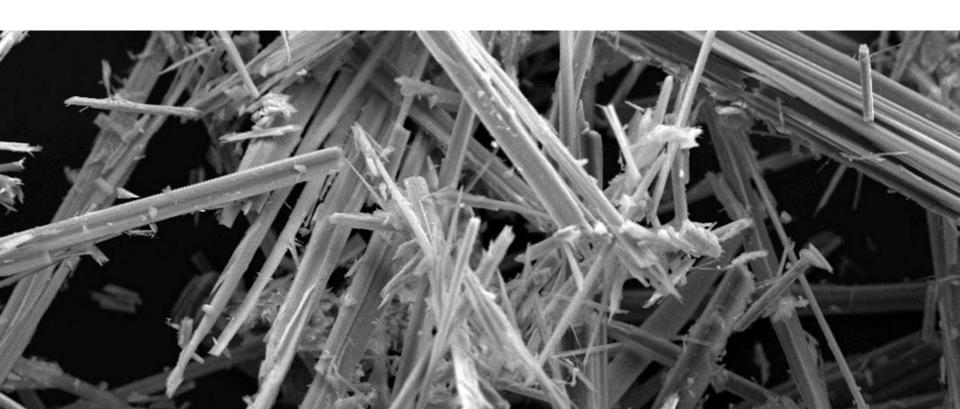


Désignation des scrutatrices/scrutateurs



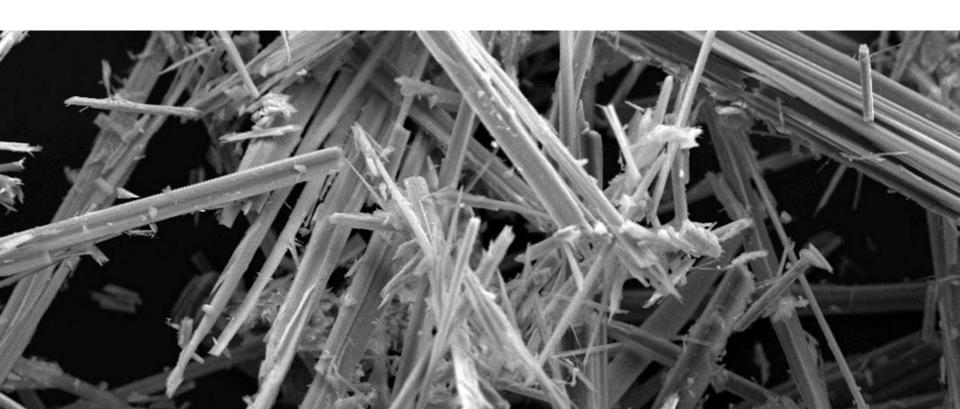


Approbation du PV de l'AG 2021





Rapport annuel 2021



Rapport annuel 2021

Plateforme de connaissances POLLUDOC

- Évaluation d'env. 150 retours de la consultation des 15 nouvelles fiches techniques sur les PCB, PC, HAP, métaux lourds, produits de conservation du bois, CFC, pollutions liées à l'utilisation, matériaux radioactifs
- Projet deux nouvelles fiches techniques sur la Serpentinite et HBCD
- Traduction de tous les contenus de Polludoc en italien
- Publication de photos issues des archives Suva et reçues par plusieurs diagnostiqueurs
- Sondage sur des matériaux « incertains » en mars 2021
- **Financement** garanti (pour la phase 3 et en partie pour le fonctionnement de la plateforme)
- Groupe de pilotage avec représentants fédéraux et cantonaux

Groupes de travail ASCA

- Travaux pour fiche technique HAP, intégration dans Polludoc
- Travaux pour cahier des charges direction de travaux PCB

Groupes de travail FACH

- Publication FACH 2955 contrôles visuels et mesures d'air
 - Nombre de mesures d'air
 - Possibilité d'utilisation des échantillons de poussière
 - Indépendance des assainisseurs



Journées techniques

- Matinée technique ASCA du 26.03.2021 pour la première fois par Zoom, avec 239 participant·es
- Conférence ASCA et FAGES « PolluConf » d'une journée entière réalisée le 24.09.2021 en présentiel au Palais des Congrès à Bienne avec 154 participant·es et avec différents sponsors et exposant·es

Projet OFEV Formation niveau II

- Concept pour une formation approfondie pour devenir expert en polluants de la construction (diagnostic et direction de travaux) sur mandat de l'OFEV, projet terminé
- Financement pour la phase de mise en œuvre assuré : CHF 60'000.- OFEV, CHF 30'000.- OFSP, CHF 20'000 Suva

Formation continue

- Augmentation des exigences de formation continues du FACH à 1 jour/année
 → proposition de modification des statuts (cf. point 9 de l'ordre du jour)
- Pas de contrôle des formations continues en 2021 en raison du Covid19



Examen national diagnostiqueurs polluants de la construction

- Depuis le premier examen le 13.06.2019, réalisation de 9 examens au total (y compris l'examen du 29.04.22)
- 303 candidat·es ont fait l'examen, 189 l'ont réussi, 114 échecs (les résultats de l'examen du 29.04.22 n'ont pas été pris en compte)
- Questions d'examen révisées continuellement sur la base des retours des participant·es, de la commission de recours / d'examen
- Causes et mesures du taux d'échec élevé discuté à plusieurs reprises au sein du groupe de travail, de la commission d'examen et du comité
- Report d'un an du délai pour l'obligation de réussite de l'examen pour rester inscrit sur la liste du FACH
- Discussion de fond sur l'obligation de l'inscription sur la liste du FACH, sur les modalités de l'examen, etc. plus tard lors de cette AG

Cercle de qualité avec le FACH

- Échange régulier, procédure pour l'amélioration de qualité des diagnostics des polluants de la construction
- Révision des critères d'admission et de maintien sur la liste FACH
 - Nouveau: 3 jours de formation continue / 3 ans (moyenne 1 jour / an):
 motion changement de statuts, plus tard lors de cette AG
 - Autres critères comme jusqu'à présent (mais prolongation du délai pour l'obligation de l'examen pour la liste du FACH)

Contact avec les autorités de contrôle

- Tous les cantons :
 - Représentant·s des cantons dans le groupe de pilotage Polludoc
- Canton VD et GE: sections locales de l'ASCA
 - Prise de position sur les nouvelles directives cantonales
- Canton **ZH** : Réalisation de cours de formation pour l'autorisation à effectuer des contrôles privés (ASCA et FAGES), commission contrôle privé



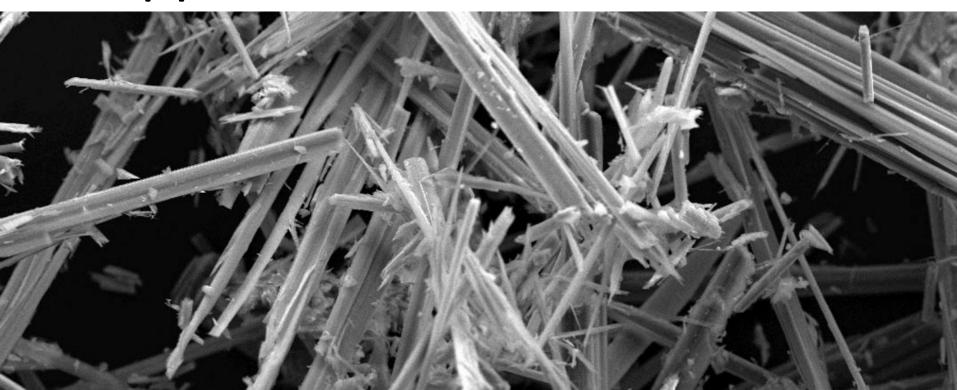
Membres / Communication:

- Etat actuel:
 - 235 entreprises (année précédente : 231)
 - 323 diagnostiqueurs (année précédente : 315)
 - 75 Friends (année précédente : 88)
- 6 personnes dans le comité. Élargissement du comité souhaité. Malgré plusieurs appels, aucune candidature
- Newsletter, mailings, site web
- Collaboration étroite avec FAGES (Polludoc, examen national, PolluConf, formation niveau II, formation Canton ZH)
 - → Fusion FAGES ASCA
 - Contrat de coopération approuvé par les AG de l'ASCA et du FAGES
 - Rencontres régulières des présidents
 - Élaboration d'une liste des sujets à aborder dans le cas d'un rapprochement, mais pas de priorisation pour le moment



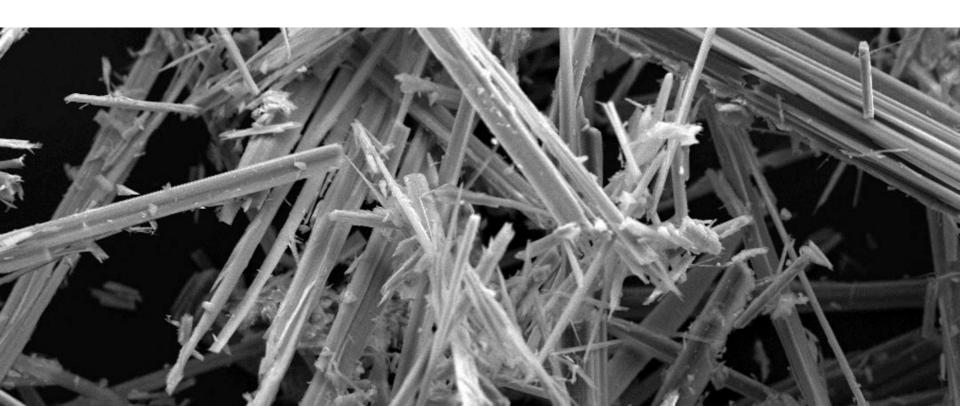


Approbation Rapport annuel 2021





Programme annuel 2022



Programme annuel 2022

Plateforme de connaissances POLLUDOC

- Publication version **définitive** des 15 fiches techniques **PCB, PC, HAP, métaux lourds, CFC, pollutions liées à l'utilisation, matériaux radioactifs** en D, F, I (déjà accompli)
- Consultation des projets des fiches sur la serpentinite et sur les HBCD
- Projet fiche technique sur les poussières d'amiante
- Clarifications/fiches techniques sur les matériaux « incertains » selon sondage 2021: colles pour tapis, résine d'epoxy, chapes, peintures, tapisserie, liège goudronné
- Stratégie d'échantillonnage et analyse
- Réglementation de l'élimination de l'amiante avec l'OFEV
- Assurer le financement continue du projet

Groupes de travail ASCA et FACH

- Publication cahier des charges assainissement PCB et élaboration cahiers des charges assainissement HAP / plomb / métaux lourds
- Publication du FACH sur les contrôles visuels et les mesures d'air

Journées techniques

- Journée technique ASCA du 1^{er} avril 2022 sur la stratégie d'échantillonnage
 - → réalisation en modalité hybride (Palais des Congrès Bienne et Zoom)
 - → 87 participant·es sur place, 124 par Zoom, tot. 211 participant·es
 - → avec des ateliers participatifs l'après-midi
- PolluConf 16 septembre 2022 au Palais des Congrès à Bienne

Formation niveau II

- Financement du projet pour la phase de mise en place assuré
- Prise de contact avec les prestataires de formation pour la certification de premiers cours de formation
- Premier focus sur la direction des travaux



Examen National

- Examens le 29 avril et le 28 octobre 2022
- Mise à jour et révision continuelle des questions d'examen
- Séance d'échange avec les prestataires de formation et avec les membres du groupe de travail et/ou les membres de la commission d'examen
- Discussion sur les causes et les mesures pour l'amélioration du taux de réussite de l'examen
- Meilleure informations sur les contenus / exigences
- Autres points à discuter (cf. point de l'ordre du jour spécifique)



Contact avec les autorités

- Conférence avec les cantons le 11 mai 2022 à Olten, presque tous les cantons représentés
 - Invitation par les associations (FAGES et ASCA)
 - Application de l'art. 16 OLED
 - Gestion de la liste du FACH (cf. point de l'ordre du jour séparé)
- Contact avec Suva, OFEV, OFSP, FACH et révision de la procédure d'amélioration de la qualité pour les diagnostiqueurs inscrits sur la liste du FACH
 - Traitement des rapports des diagnostiqueurs de la liste du FACH qui ne correspondent pas à l'état de la technique
 - Révision de la procédure en discussion avec FAGES et FACH
 - Proposition de la procédure sera mise en consultation auprès de tous les membres en 2022 et éventuelle adaptation des statuts à l'AG 2023



Membres, comité et secrétariat

- Renforcement de la communication avec les membres
- Élargissement du comité avec 1-2 nouveaux membres
- Clarifications en cours concernant les impôts directs et l'assujettissement à la TVA
- Contrôles des formations continues à partir de fin 2022
 → mettre à jour le compte MyASCA!
- Révision des statuts ASCA



Sections régionales ASCA Genève et ASCA Vaud

- Les associations régionales doivent être réorganisées en <u>sections régionales</u>, faisant partie de l'ASCA Suisse. Les avantages :
 - Moins de travail administratif pour les sections (pas de statuts locaux, pas d'AG locale, etc.), possibilité de se concentrer sur le travail de fond
 - Possibilité de recourir au soutien administratif du secrétariat de l'ASCA
 - Intensification de la communication entre les sections régionales et le comité ASCA
 - Échange avec les autorités cantonales facilité
- Échange entre le comité ASCA et Anouchka Carrara, présidente ASCA Vaud, François Porret, président ASCA Genève et Frédéric Wursten, comité ASCA Genève, le 25 mars 2022
- Réunion entre Nadia Karmass, Anouchka Carrara, François Porret et Frédéric Wursten le 13 avril 2022 afin d'établir les bases et structure générale de l'organisation et fonctionnement des sections régionales

Sections régionales ASCA Genève et ASCA Vaud

Proposition pour les sections régionales de Genève et de Vaud

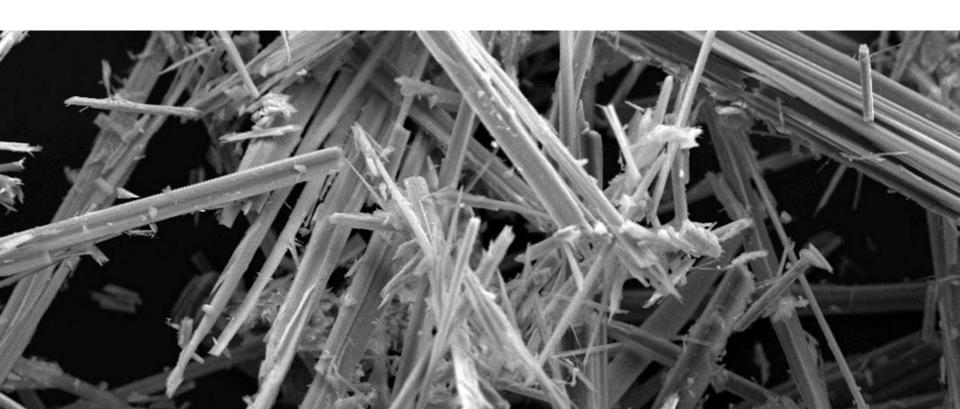
- Jusqu'en 2023 : 1 référent de section + 1 suppléant + 3 à 5 membres par section régionale
 → à partir de janvier 2024, élection des membres du groupe opérationnel
 (1 vote par bureau présent)
- Personne admise dans groupe opérationnel : tout bureau / indépendant œuvrant régulièrement sur le canton pour les diagnostics et/ou DT assainissement
- Représentants du comité ASCA : Nadia Karmass avec le support de Marc Dutoit

Rôles et missions des sections régionales de Genève et de Vaud

- Poursuivre les mêmes buts et objectifs de l'ASCA
- Être la porte d'entrée des questions techniques des membres intervenant sur le canton
- Interlocutrice privilégiée auprès des instances cantonales
- Appui à la promotion, communication et diffusion des documents techniques



Comptes annuels 2021



Partie A: ASCA Compte annuels 2021

A1. Dépenses		TVA incl.		
Prestations	Détails	Dépenses CHF	Budget 2021	Différence
	Préparation, ordre du jour, organisation, salle,		·	
Séances du comité (6x)	réalisation, procès verbal	11'293.00		
	Frais comité	0.00		
		11'293.00	14'000.00	2′707.00
	Location de la salle, nuitées hôtels, organisation,			
Workshop stratégique du comité le 12.11.2021	logistique, repas	10'437.70		
	108.54.4467 10945	10'437.70	0.00	-10'437.70
		10 437.70	0.00	-10 437.70
	Séances, location de salle, repas, honoraires du			
Constructed to the control of the co				
Groupes de travail	secrétariat, organisation et coordination, frais divers,			
	etc.	12′124.35		
		12'124.35	18'000.00	5'875.6
	Administration et organisation avant la réalisation			
Assemble - forfaste a modificate hashed	(invitation, formulaire d'inscription, recherche des			
Assemblée générale + matinée technique	intervenant es, logistique, etc.), support technique,			
26.03.2021 (réalisées le même jour, zoom)	traduction simultanée, travaux après la réalisation,			
	procès-verbal et traduction, etc.	24/204 05		
	proces-verbar et traduction, etc.	24′384.05	27/400 00	2/045.05
		24'384.05	27'400.00	3′015.95
	Administration membres (320 membres à part			
	entière et 75 Friends), Mailbox, secrétariat etc.	26′319.25	21′000.00	-5′319.25
Administration membres, secrétariat sanu,	Comptabilité	7′538.95	7'000.00	-538.95
différentes prestations, demandes d'adhésion,				
demandes spéciales	Informatique, Newsletter, Mailings, etc.	7′980.90	8'700.00	719.10
	Frais divers (matériel, frais de banque et des chèques			
	postaux)	61.60	300.00	238.40
		41'900.70	37'000.00	-4'900.70
		12000110	0.000.00	
	Frais pas couverts par les recettes des examens :			
	séance commission d'examen, séances			
Examen national	· ·	0.00	C'000 00	C'000 00
Examen national	supplémentaires avec groupe de travail etc.	0.00	6′000.00	6′000.00
	Garantie du déficit pour le soutien juridique pour les			
	recours	0.00	10′000.00	10′000.00
		0.00	16'000.00	16'000.00
Workshop avec les cantons concernant le				
contrôle de qualité des concepts d'élimination	Organisation, coordination, réalisation, logistique			
(reporté au 11.05.2022)	- '	0.00		
		0.00	5'000.00	5'000.00
	Clarifications juridiques concernant la TVA et les			
Frais divers	impôts (provision pour 2022)	20'000.00		-20'000.00
	impots (provision pour 2022)	20'000.00	0.00	-20'000.00
		20 000.00	0.00	-20 000.00
Total dépenses 2021		120'139.80	117'400.00	-2'739.80
Total depenses 2021		120 139.80	117 400.00	-2 /59.80

Total dépenses 2021	120'139.80	117'400.00	-2'739.80

A2. Recettes		TVA incl.		
Prestations	Détails	Recettes CHF	Budget 2021	Différence
Cotisation membres à part entière et friends		103'800.00	102′500.00	1'300.00
Recettes matinée technique 26.03.2021				
réalisation par zoom		30'600.00	23'260.00	7'340.00
Recettes PolluConf du 24.09.2021		-1'889.69	-5'000.00	3'110.31
Différentes recettes	Recettes de projets externes, excédents, etc.	0.00	0.00	0.00
Solde résiduel	Solde résiduel pour des pertes de débiteurs	0.00	0.00	0.00
Total Recettes 2021		132'510.31	120'760.00	11'750.31

A3. Résultat 2021			
Résultat matinée technique + AG 26.03.2021 (Zoom)	6′215.9	-4'140.00	10'355.95
Résultat Polluconf 24.09.2021	-1'889.6	-5'000.00	3'110.31
Résultat autres postes	8'044.2	12′500.00	-4'455.75
Résultat 2021	12'370.5	3'360.00	9'010.51

Partie B: Comptes annuels projets externes (ne font pas partie des comptes annuels ASCA)

B1. Réalisation de l'examen r	national	
Examen du 30.04.2021		
Recettes	82 participant·es à CHF 900	73′800.00
	Prestations sanu	18'310.08
Dépenses	Honoraires expert·es pour corrections et commission	
	de recours	29'495.00
Résultat examen 30.04.2021		25'994.92
Examen du 03.09.2021		
Recettes	14 participant·es à CHF 900	12′600.00
	Prestations sanu	6′700.56
Dépenses	Honoraires expert·es pour corrections et commission	
	de recours	8'039.30
Résultat examen 03.09.2021		-2′139.86
Examen du 03.12.2021 provisoire		
Recettes	49 participant·es à CHF 900	44'100.00
Dépenses jusqu'au 31.12.2021	Prestations sanu	9'191.33
Depenses jusqu au 31.12.2021	Honoraires expert·es pour corrections	17'979.20
	Prestations sanu	7′120.00
Dépenses 2022 (estimation)	Honoraires commission de recours	5'695.00
	Soutien juridique	905.55
Résultat provisoire examen (03.12.21) a	au 31.12.2021	3'208.92

Patie B: Comptes annuels projets externes (ne font pas partie des comptes annuels ASCA)

B2. Formation contrôle privé Canton de ZH, AWEL		
Recettes	Réalisation du cours en septembre 2021: 18 participant·es à CHF 800 et 2 participant·es à CHF 880 (2 personnes avec classeur)	16'160.00
Receites	Rétribution AWEL pour nombre de part. <20 (2x CHF 800)	1′600.00
	Rétribution charges supplémentaires liées à corona	3'350.00
Total Recettes		21'110.00
	Frais administratifs	1'727.25
	Frais externes logistique	3'921.25
Dépenses	Honoraires FAGES (resp. Ecosens) pour travail d'intervenants	8'624.87
	Honoraires FRIEDLIPARTNER pour co-organisation	3'437.88
	Charges supplémentaires FRIEDLIPARTNER pour	
	organisation liée à corona	3'350.00
Total Dépenses		21'061.25
Résultat projet contrôle privé canton ZH		48.75

B3. Projet Formation niveau II			
Recettes	Soutien financier Suva	20'000.00	
Recettes	Budget résiduel de la phase précédente	768.60	
Dépenses	Dépenses pour honoraires uTECH (Balz Solenthaler)	3'509.40	
Ergebnis Ausbildungsprojekt Stufe II		17'259.20	

B4. Polludoc (comptabilité effectuée par FAGES, cf. rapport annuel 2021)

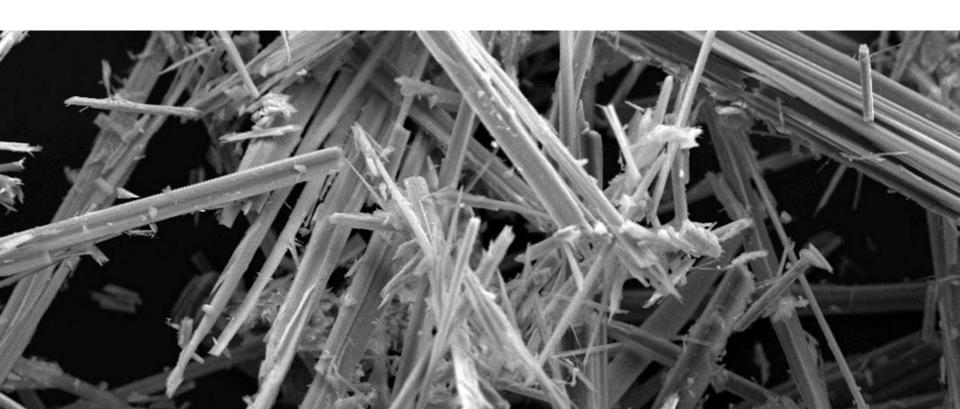
B5. PolluConf 24.09.2021		
Recettes	Frais de participation	60'240.00
Recettes	Sponsors et exposant·es	28'880.00
	et annulation de la conférence en 2020 à cause de corona	25′129.43
Dépenses	Charges pour organisation, coordination, préparation, y compris frais externes pour logistique, traductions, honoraires, repas, etc.	61'202.26
	Paiement rétroactif de la participation aux bénéfices FAGES pour PolluConf 2019	2′350.00
	Participation aux bénéfices FAGES pour PolluConf	2'328.00
Résultat PolluConf		-1'889.69

Partie C: ASCA Bilan du c	compte 2021	
Solde du compte état 31.12.2021		320'493.4
	Projet contrôle privé AWEL	48.7
Comptes transitoires diff. Projets	Examen national	27'063.9
complete transitiones and trojets	Formation niveau II	17'259.20
	Projet PolluConf	0.00
Débiteurs		33′933.5
Avances de factures faussement payées		-2'680.0
Actifs transitoires		0.0
Total actifs circulants		325′429.38
Créanciers		9'486.00
Passifs transitoires		43′617.20
Réserve pour éventuel paiement supplémentaire des impôts et TVA		20'000.00
Réserve pour éventuelle fusion FAGES-ASCA		20'000.00
Provision pour le soutien juridique de		20'000.00
Capital de l'association		155′724.2
Total passifs		268′827.4
Résultat ASCA 2021		12′370.51



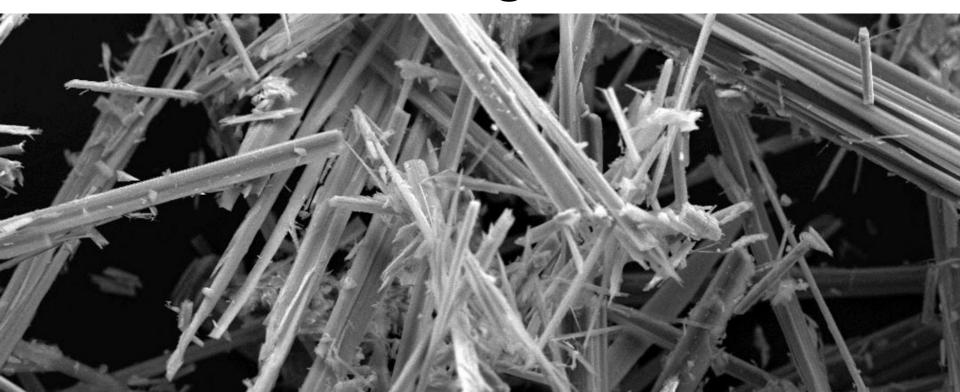


Rapport des réviseuses



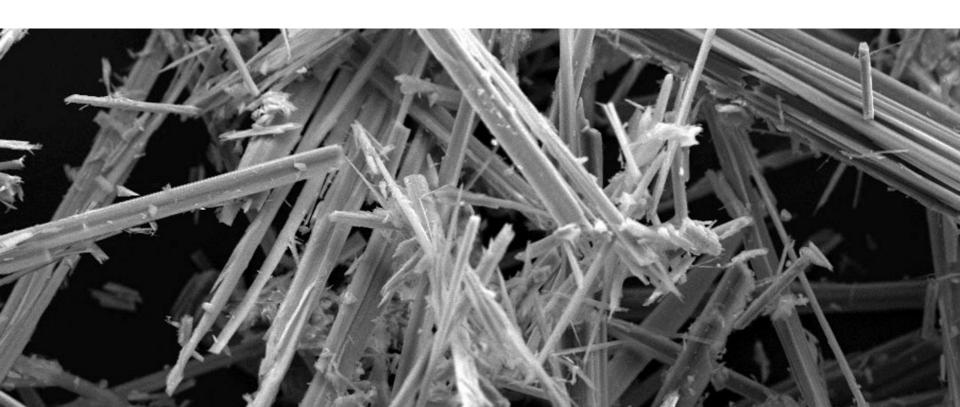


Approbation des comptes 2021 et donner décharge au comité





Motions à l'AG



Motions de Monsieur Eric Schmalz concernant l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction

Le 2 février 2022, M. Eric Schmalz de Bâti-Conseils (membre ordinaire ASCA) a présenté les 3 motions suivantes :

- a) Suppression de l'obligation de réussir l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction déjà inscrits sur les listes du FACH avant la mise en place de cet examen.
- b) Prolongation de la période transitoire pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction figurant déjà sur la liste du FACH pour réussir l'examen national au 1^{er} janvier 2025 en lieu et place du 1^{er} janvier 2023.
- c) Revue des modalités relatives à l'élaboration, respectivement à la correction et à la tenue de l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction

Motions de Monsieur Eric Schmalz concernant l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction

- Le taux d'échec élevé à l'examen est un problème très pertinent
- Existentiel pour les diagnostiqueurs euses qui échouent à l'examen, en particulier dans les cantons où l'inscription sur la liste du FACH est obligatoire (obligatoire dans 8 cantons, recommandée dans 9 cantons)
- Une discussion et des mesures concernant l'examen sont nécessaires
- Définir la procédure dans le cadre d'un dialogue coopératif avec toutes les parties concernées

Conditions:

Pour des raisons formelles, l'AG ne peut pas voter sur les motions de Monsieur Schmalz.

Motions de Monsieur Eric Schmalz

Motion a) Suppression de l'obligation de réussir l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction déjà inscrits sur les listes du FACH avant la mise en place de cet examen.

- → L'obligation de réussite de l'examen pour l'inscription sur la liste du FACH a été décidée par le FACH
- → Seule le FACH peut révoquer cette obligation.
- → Pour la proposition a, les associations ASCA et FAGES n'ont pas de pouvoir décisionnel => Une votation sur la proposition a n'est pas possible

Motion b) Prolongation de la période transitoire pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction figurant déjà sur la liste du FACH pour réussir l'examen national au 1er janvier 2025 en lieu et place du 1er janvier 2023.

- → Les délais ont été / sont définis par le FACH
- → Seul le FACH peut modifier ces délais (prolongation déjà effectuée, nouveau délai 1.1.24)
- → Pour la proposition b, les associations ASCA et FAGES n'ont pas de pouvoir décisionnel => Une votation sur la proposition b n'est pas possible

Motions de Monsieur Eric Schmalz

Motion c) Revue des modalités relatives à l'élaboration, respectivement à la correction et à la tenue de l'examen national pour les diagnostiqueurs des polluants de la construction

- → Les modalités relatives à l'élaboration, à la correction et à la tenue de l'examen national sont définies dans le règlement d'examen (version du 16.06.2021).
- → Le règlement d'examen est fixé par la commission d'examen.
- → La commission d'examen est composée de représentants de ASCA, FAGES, Suva, OFEV, OFSP
- → La révision des modalités relatives à l'examen ne fait pas partie des compétences de l'AG (celles-ci sont définies de manière exhaustive dans les statuts)
 - => Une votation sur la proposition c n'est pas possible

Nouvelle motion du comité concernant l'examen national

Le comité propose à l'AG de prendre les décisions suivantes concernant les motions de M. Eric Schmalz.

L'AG mandate le comité de :

- 1. mener en 2022 les discussions sur les thèmes des motions de Monsieur Schmalz (obligation de l'examen pour le FACH, délais FACH, modalités d'examen)
- 2. mener les discussions avec les acteurs concernés, notamment avec les membres de l'association, les prestataires de formation, le FAGES, le FACH et les cantons
- soumettre à la consultation des membres, sur la base des résultats des discussions, un concept d'examen révisé
- 4. soumettre à l'AG 2023 une motion concernant un concept d'examen révisé (dans la mesure où elles relèvent de la compétence de l'association / de l'AG)

Motions de Monsieur Eric Schmalz

Justification orale par Monsieur Eric Schmalz 10'

Ensuite, discussion 20'

Votation motion comité 5'



Réélection des membres du comité et Président



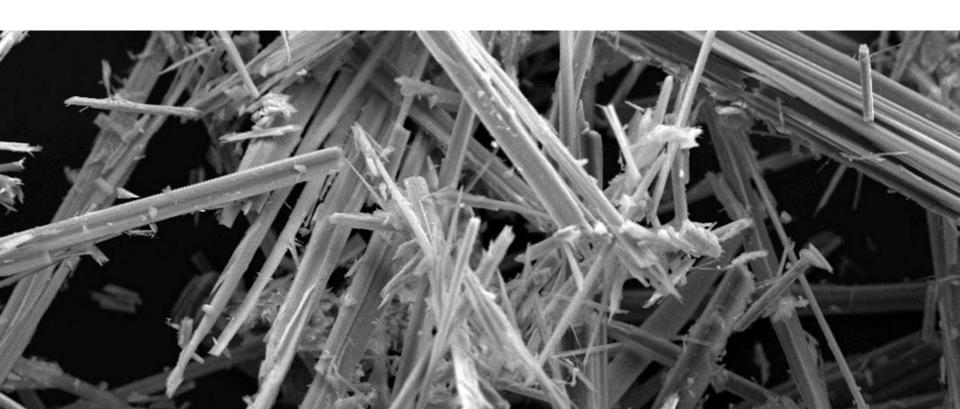
Tous les membres du comité et le Président se présentent pour une réélection

Comité et Président proposé pour la réélection :

- Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG), Président
- Gustavo Milani (Econs SA)
- Nadia Karmass (AlterEgo)
- Karin Bourqui (CSD)
- Marc Dutoit (HSE Conseils)
- Bernhard Sommer (Prona)

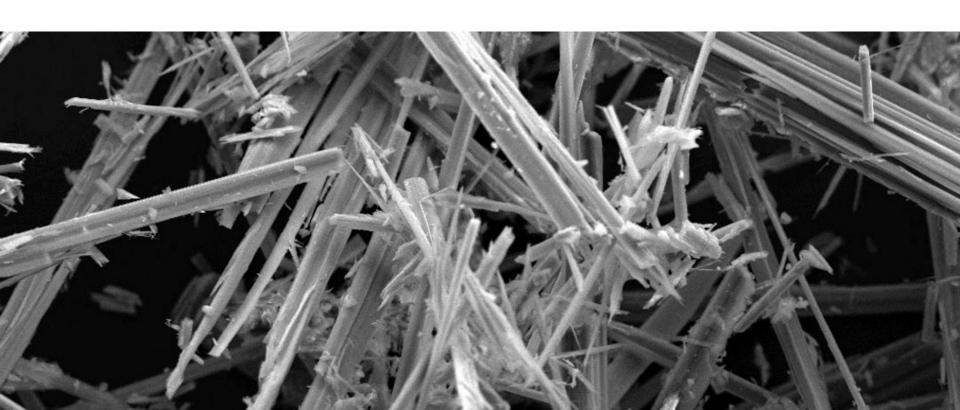


Votation





Budget 2022



ASCA Budget 2022

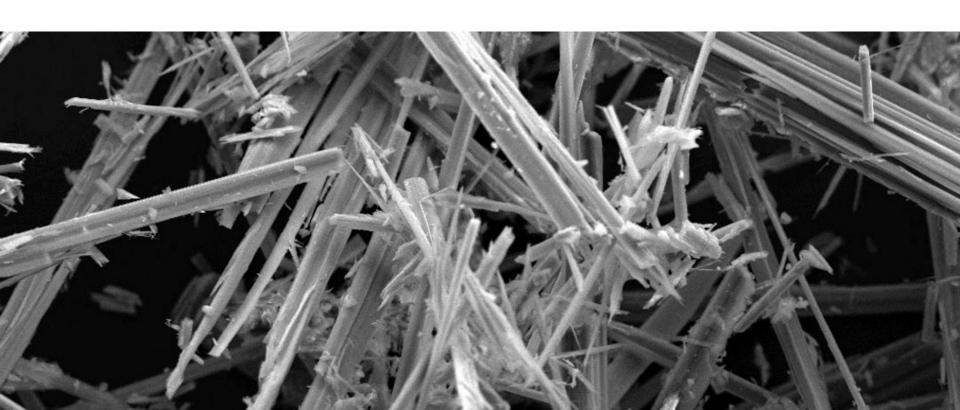
Dépenses	Dépenses		
Prestations	Détails	Budget 2022 CHF (TVA incl.)	
Séances du comité (6x)	Préparation, ordre du jour, organisation, salle, réalisation, procès verbal	12'000.00	
	Frais comité	2′000.00	
		14'000.00	
Journée technique Réalisation hybride (sur place ou par	Administration et organisation (invitation, accueil, coordination etc.)	14'000.00	
	Repas et pauses	6'000.00	
	Location salles	4′700.00	
	Soutien technique pour la réalisation par Zoom	9'000.00	
zoom) 01.04.2022	Traduction des présentations des intervenants	800.00	
	Traduction simultanée	2′700.00	
	Diff. Dépenses	600.00	
		37'800.00	
	Additional to the state of the	C/000 00	
A	Administration et organisation (invitation, accueil, coordination etc.)	6′000.00	
Assemblée générale	Location salles et repas	2′500.00	
Réalisation hybride (sur place ou par	Soutien technique pour la réalisation par Zoom	3′500.00	
zoom) 13.05.2022	Traduction simultanée	2′700.00	
	Diff. Dépenses	500.00	
		15′200.00	
Conférence avec les cantons			
concernant le contrôle de qualité	Prise en charge du déficit pour l'organisation et la réalisation de la		
des concepts d'élimination le	conférence		
11.05.2022		2′000.00	
Administration membres	Administration membres (membres ordinaires et Friends), Mailbox,		
	demandes téléphoniques - 323 membres ordinaires et 72 Friends	13′000.00	
	Demandes spéciales	6′000.00	
	Nouvelles demandes d'adhésion	4′000.00	
	Nouvelles demandes à dancsion	23′000.00	
Site web	Administration et actualisation des informations	2′200.00	
Newsletter (5x) et mailings spéciaux	Préparation, coordination, envoi, traduction	6′000.00	
	Facturation/rannels estimation paigments for malescome at facture time.		
Comptabilité	Facturation/rappels cotisation, paiements fournisseurs et facturations	9/000 00	
	externes	8'000.00	

ASCA Budget 2022

Dépenses		
Prestations	Détails	Budget 2022 CHF (TVA incl.
	Groupe de travail "Direction des travaux" (finalisation cahier des charges	
	travaux d'assainissement PCB et élaboration nouveau cahier des charges	
Groupes de travail	travaux d'assainissement HAP)	8'000.00
	Groupe de travail "Cahier des charges" (mise à jour régulière du cahier des	
	charges)	5′000.00
	Sections régionales	6'000.00
	Location de salles et repas pour les réunions des groupes de travail	2′000.00
	Traductions	3′000.00
		24'000.00
Soution iuridiaus	Honoraires nour soution juridique nour l'association	E'000 00
Soutien juridique	Honoraires pour soutien juridique pour l'association	5′000.00 5′000.0 0
		3 000100
Autros prostotions	Outil informatique MyASCA (controlling, répondre aux mails etc.) et	
	coordination avec FACH et FAGES concernant le contrôle des formations	
Autres prestations	continues	1′500.00
	Frais matériel bureau	300.00
		1'800.00
Total des dépenses budgétisées 202		139'000.00
Total des depenses budgetisées 202		139 000.00
Recettes		
Cotisations	Membres ordinaires : 323 membres à CHF 300	96'900.00
	Friends: 75 membres à CHF 100	7′500.00
Journée technique ASCA	Recettes participation	
	Membres ASCA, Friends et autorités sur place (80) CHF 150	
	Membres FAGES sur place (5) CHF 200	
	Non-membres sur place (5) CHF 250	
	Membres ASCA, Friends et autorités par zoom (100) CHF 130	
	Membres FAGES par zoom (5) CHF 180	
	Non-membres par zoom (5) CHF 230	29′300.00
Conférence "Polluconf" avec FAGES	50 % du résultat de Polluconf (résultat partagé avec FAGES)	1′500.00
Total Recettes budgétisées 2022		135′200.00
Résultat budgétisé 2022		-3′800.00

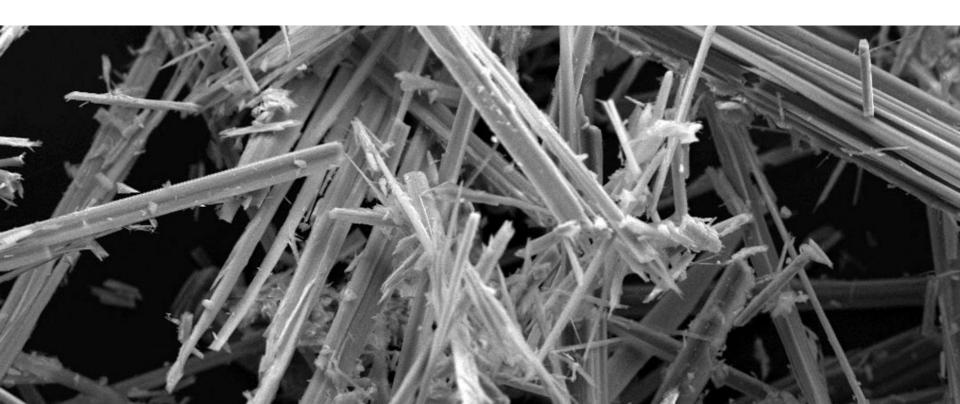


Approbation du budget 2022





Cotisation annuelle 2022



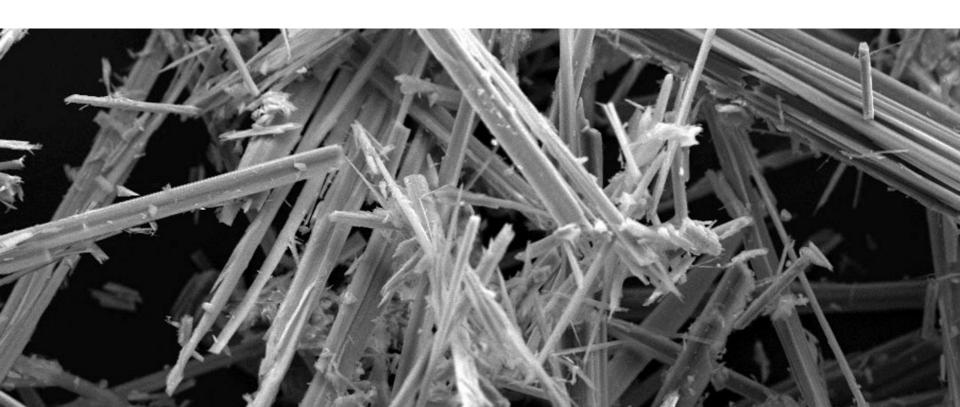
Cotisation annuelle 2022

La cotisation annuelle pour l'année 2022 reste inchangée :

- CHF 300.- cotisation annuelle pour les membres ordinaires (cotisation annuelle par diagnostiqueur)
- CHF 100.- cotisation annuelle pour les ASCA Friends

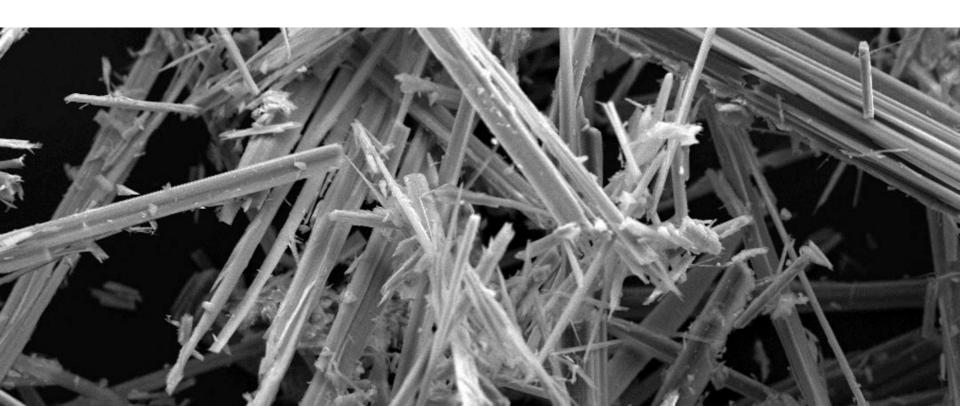


Approbation cotisation annuelle 2022





Proposition modification de l'art. 3, al. E des statuts



Modification des statuts art. 3, alinéa «E»

Formulation actuelle de l'article 3, alinéa E :

Toute personne s'engageant à suivre une formation continue équivalente à ½ journée par an.

Proposition de modification (en rouge) pour l'article 3, alinéa E :

Toute personne s'engageant à suivre une formation continue dans le domaine des polluants de la construction équivalente à 1 journée par an (ou 3 jours par 3 ans).

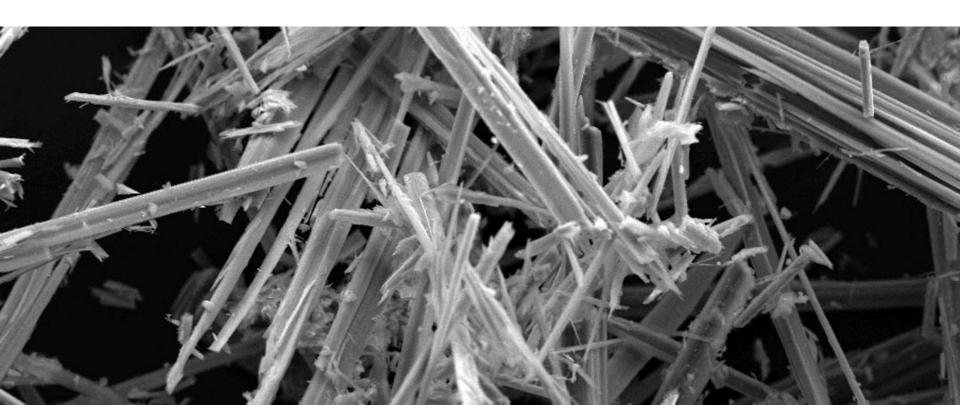
Modification des statuts art. 3, alinéa «E»

Selon la liste de contrôle « exigences à remplir par les diagnostiqueurs des polluants de construction pour obtenir l'inscription sur la liste du FACH » du Forum Amiante Suisse, version du 04.02.2022, tou·tes les diagnostiqueurs·euses de la liste du FACH doivent désormais suivre <u>3 jours de formation continue tous les 3 ans (ou 1 jour par an)</u> afin de pouvoir rester sur la liste.

→ Le comité de l'ASCA propose donc à l'assemblée générale d'aligner ce critère à celui du FACH dans l'article 3, alinéa E des statuts de l'ASCA.

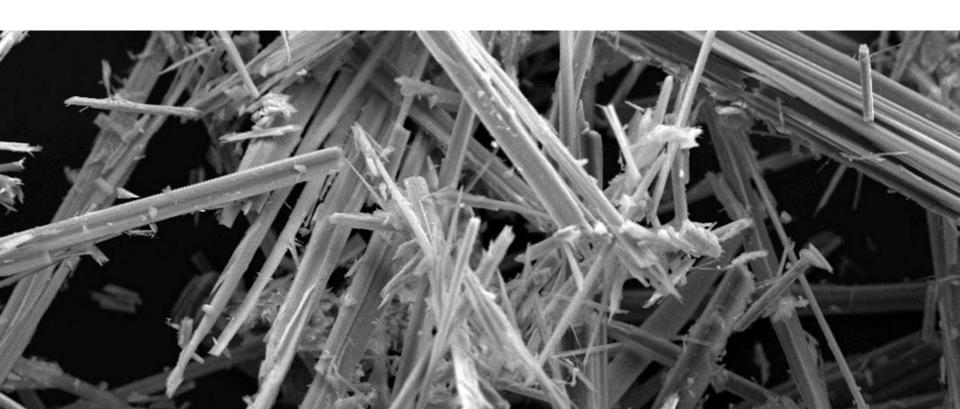


Approbation modification de l'art. 3, al. E des statuts





Proposition modification de l'art. 14 des statuts



Modification des statuts art. 14

En raison de la complexité croissante de la comptabilité de l'ASCA, due à la forte augmentation du nombre de membres de l'association ainsi qu'aux projets externes (Polludoc, examen national, formation pour le contrôle privé du canton de Zurich, projet de formation niveau II, PolluConf) et en raison des clarifications nécessaires concernant les questions liées à la fiscalité et à la TVA, le comité de l'ASCA propose à l'assemblée générale de modifier l'article 14 de manière à donner à l'ASCA la possibilité de confier le mandat à un organe de révision indépendant.

Modification des statuts art. 14

Formulation actuelle de l'article 14 contrôleurs des comptes :

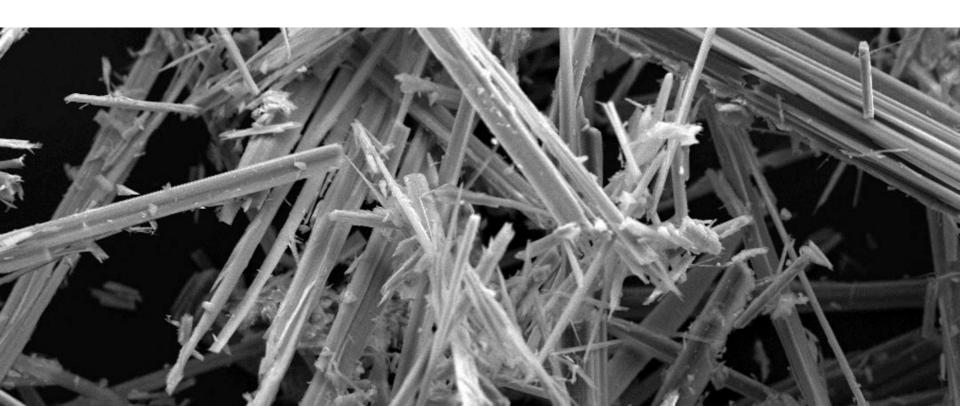
L'Assemblée générale élit, pour une période de 3 ans, deux contrôleurs des comptes. Leur mandat est renouvelable. Les contrôleurs des comptes examinent chaque année les comptes annuels arrêtés au 31 décembre. Ils remettent au Comité qui le transmet à la prochaine Assemblée générale un rapport écrit sur le résultat de leur contrôle et proposent l'approbation ou le renvoi des comptes annuels.

Proposition de modification (en rouge) pour l'article 14 contrôleurs euses des comptes

L'Assemblée générale élit, pour une période de 3 ans, deux contrôleurs euses des comptes faisant partie des membres de l'association ou un organe de révision indépendant externe. Leur mandat est renouvelable. Les contrôleurs euses des comptes examinent chaque année les comptes annuels arrêtés au 31 décembre. Ils remettent au Comité, qui le transmet à la prochaine Assemblée générale, un rapport écrit sur le résultat de leur contrôle et proposent l'approbation ou le renvoi des comptes annuels.



Approbation modification de l'art. 14 des statuts



Organe de révision

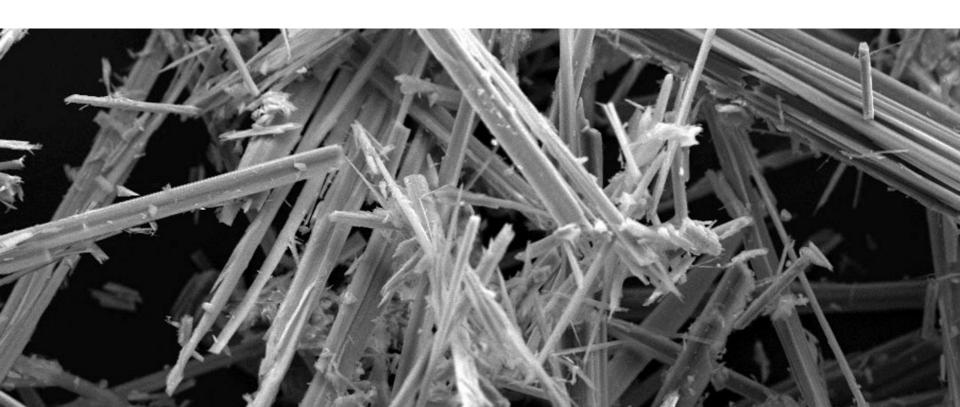
- L'organe de révision indépendant proposé par le secrétariat de l'ASCA est : Fiduciaire Soresa SA à Bienne
- La fiduciaire Soresa SA effectue déjà la révision des comptes annuels de sanu future learning sa
- Cela simplifierait la révision des comptes annuels de l'ASCA
- Si l'AG ne souhaite pas élire l'organe de révision proposé, les deux réviseuses des comptes, Marina Ory et Nathalie Lembrez, poursuivront la révision des comptes annuels de l'ASCA.
- Marina Ory a été réélue lors de l'AG du 26.03.2021
- Nathalie Lembrez a été élue lors de l'AG du 06.03.2020

Un grand merci aux réviseuses pour leur soutien et pour leur travail réalisé de manière professionnelle

Marina Ory Nathalie Lembrez

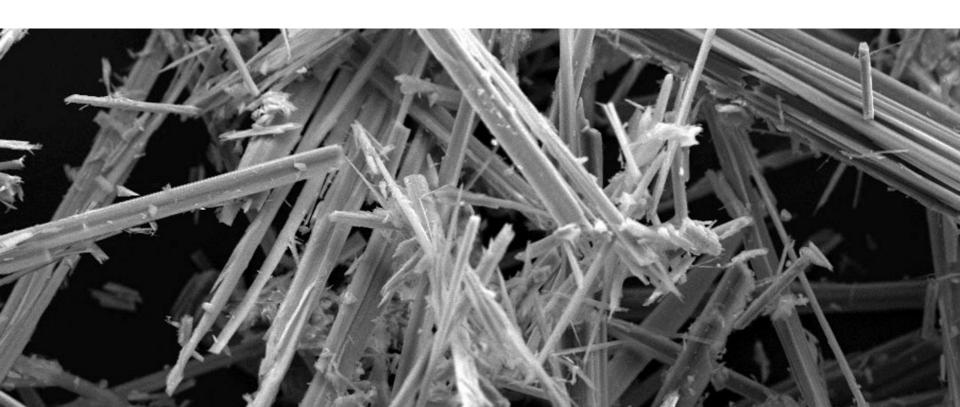


Votation organe de révision indépendant <u>Fiduciaire Soresa SA à Bienne</u>





Points divers



Save the date!!

La prochaine journée technique PolluConf réalisée par FAGES et ASCA aura lieu

→ Vendredi 16 septembre 2022 au Palais des Congrès à Bienne

Plus d'informations sur le site <u>www.polluconf.ch</u>



Conférence sur les Polluants du Bâtiment







Merci pour votre attention

